



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 11 mars 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M GOSSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n° 7

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de la Régie des fêtes et animations

Il est proposé à notre assemblée 6 membres du Conseil Municipal et 5 personnes extérieures à savoir :

Considérant la demande de démission de Mme COUDROY. Sophie, 1^{ère} adjointe au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 5 mars 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant au conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations.

Pour la Commune :

Guillaume PIQUER-JONQUIERE

Evelyne COURROS

Isabelle REBECHE

Vincent MAULNY

Hélène THIEBLIN

Julien DELAS

Extérieurs qualifiés

Ghislain DUVAL (PST Omnisports + commerçant)

Marie-Odile DUBOS (Tartas Accueil + profession libérale)

Mathieu DUCAMP (Harmonie Tarusate)

Isabelle TOUYA (commerçante)

Bernard LUCBERNET (Asso Pétanque)

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021



ID : 040-214003139-20210319-2021_B7-DE

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DESIGNE un remplaçant au conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-Luc BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.